

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Réseau communautaire de transports en commun -
☐ Marché n°01148U - Etudes, fournitures, fabrication , installation et mise en
service des équipements billettique du réseau de bus et de tramway
☐ Avenant n°6 - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/721 du 22 septembre 2000, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offre ouvert pour les prestations d'un marché d'études, de fournitures, de fabrication, d'installation et de mise en service des équipements billettique du réseau bus et tramway communautaire.

Ce marché, attribué au groupement SCHLUMBERGER/ERG et notifié le 22 mars 2001, comprend deux lots techniques (N° 1 pour le réseau de bus, n°2 pour les lignes du tramway) et deux tranches conditionnelles (N°1 : extension ligne A vers CHR, N° 2 : deuxième phase du tramway), pour les montants suivants (*euros HT*) :

	Tranche ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2
Lot technique1 - BUS	8 198 575 ,90	/	/
Lot technique 2 - Tramway	5 570 740,30	573 042,10	2 706 309,10

Afin de prendre en compte en priorité les fonctionnalités supplémentaires liées aux terminaux – points de vente (TPV), un avenant n°1 a été approuvé par délibération n°2002/0160 du 22 mars 2002. Puis par avenant n° 2 approuvé par délibération n°2002/0701 du 18 octobre 2002, des fonctionnalités complémentaires ont été intégrées, notamment pour adapter la nouvelle billettique aux systèmes et pratiques existants au sein du réseau.

De plus, après la mise en service du 5 mai 2003 sur le réseau de bus, puis son installation sur le réseau de tramway, un avenant n° 3 a été approuvé par délibération n° 2004/0261 du 30 avril 2004 pour la prise en compte du retour d'expérience et l'acceptation d'une partie de la réclamation de l'entreprise portant sur le lot n° 1, ainsi que le changement du mandataire du marché (le groupement titulaire du marché est désormais PARKEON ERG).

Enfin, suite aux recommandations du GIE carte bancaire, des évolutions des logiciels et du matériel installé sur le réseau tbc ont été effectuées et ont généré la conclusion de l'avenant n°4 approuvé par délibération n°2005 /0629 du 23 septembre 2005.

Des modifications du programme initial ou des évolutions des modèles de matériel ont nécessité de compléter la définition des prestations à réaliser dans le cadre de la tranche conditionnelle 2 du marché par un avenant n°5 approuvé par délibération n°2006/0381 du 23 juin 2006.

Le présent avenant porte sur l'ajout d'équipement permettant d'améliorer le service aux utilisateurs du tramway :

- équipement de 2 parcs relais supplémentaires,
- équipement des 3 parcs de stationnement pour l'accueil des abonnés du réseau tbc,
- ajout de deux distributeurs de titres de transport à la gare St Jean pour réduire la durée d'attente à l'arrivée des trains.
- acquisition d'équipements pour une expérimentation de validation sur les quais de deux stations de tramway permettant de vérifier la faisabilité technique mais surtout d'observer la réaction des voyageurs et le niveau d'utilisation de ces valideurs en vue d'une généralisation éventuelle.
- prise en compte du protocole d'accord daté du 22 novembre 2007 visant à lever toute ambiguïté sur les conditions d'exécution du Marché et de ses différents avenants et prévoyant la réalisation, à titre gracieux, de prestations visant à faire évoluer le système actuel de billettique pour en améliorer l'efficacité dans le contrôle du délégataire du service public du transport en commun.
- réalisation des adaptations nécessitées par le remplacement des cartes de transport devenues obsolètes.
- remplacement des indices de révision PSDC et EF60-00 qui ont été supprimés
- mise à jour des documents « bordereau des prix unitaires » et « détail estimatif ».
- nécessité de définir des réceptions partielles compte tenu de la mise en service échelonnée dans le temps des prestations.

L'impact financier global de cet avenant est de **287 242 € HT** (septembre 2000) soit 318 838 €₂₀₀₈, par suite de l'application des prix du marché initial ou de prix nouveaux.

	Montant € HT	% d'augmentation
Marché initial (lots 1 et 2) Tranche ferme Tranches conditionnelles 1 et 2	17 048 667,40	
Avenant n°1	103 710,00	0,61%
Avenant n°2	147 852,58	0,87%
Avenant n°3	792 120,00	4,65%
Avenant n°4	747 269,00	4,38%
Avenant n°5	751 307,90	4,41%
Avenant n°6	287 242,00	1,68%
Avenants N°1, 2, 3, 4, 5 et 6	2 829 501,48	
Nouveau montant du marché	19 878 168,88	16,60%

Cette dépense supplémentaire sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe transports de l'exercice en cours :

- chapitre 21 - compte 21510121 - PROG TBC O2 - CRB D320 244 782,00 € HT
- chapitre 23 - compte 23800042 - PROG TW - CRB H340 42 460,00 € HT

En application de l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995, modifiée par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, l'avis de la commission d'appel d'offres doit être recherché pour tout avenant (cumulé) représentant une augmentation supérieure à 5%.

Considérant le montant des avenants successifs, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres est sollicité.

Celle-ci a émis un avis favorable lors de sa séance du 16 janvier 2008.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- **à signer l'avenant n° 6 à intervenir, conforme au projet d'avenant ci-joint, au marché n° 01148U (équipements billettique du réseau bus et tramway) avec le groupement PARKEON / ERG Transit Systems pour un montant de 287 242,00 € HT,**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération proposée,**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008

M. PIERRE BRANA